



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 4 avril 2023

<u>Date de la convocation :</u> 31 mars 2023	L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 31 mars 2023	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 12	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 14	Eric CHANTOT, Cécile CURIEL, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Angelina MOYET, Geneviève PINÇON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents :</u>
	Philippe MARTINET (pouvoir donné à Eric LAURENT) Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric CHANTOT) Cécile BITOUN
	Secrétaire de séance : Cécile CURIEL

IV - SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Exposé de Mme PINÇON :

Cette année, une enveloppe d'un montant de 10 000 € est consacrée au tissu associatif. Elle permet de satisfaire les demandes des associations qui ont d'ores et déjà déposé un dossier (à hauteur de 8 695 €), et permettra ultérieurement, si besoin, de venir en aide à d'autres associations qui en exprimeront la nécessité dans l'année.

Le détail des subventions est le suivant :

ASSOCIATIONS	Rappel Subventions 2022	Subventions demandées 2023	Subventions Proposées 2023
Anciens Combattants Villennes/Médan	150 €	€	150 €
Foyer du collège Emile Zola	100 €	100 €	100 €
Villennes Bienvenue	300 €	300 €	300 €
A.F.I.P.E.	130 €	195 €	195 €
F.N.A.C.A.	250 €	0 €	150 €
ASTYANAX	500 €	500 €	500 €
VO 2 Rives de Seine	200 €	200 €	200 €
O.M.A.L.	0 €	4 000 €	2 500 €
Médan d'Hier et d'Aujourd'hui	0 €	500 €	500 €
Crèche Pomme de Reinette	2 500 €	5 000 €	2 500 €
Tennis Club de Villennes	0 €	600 €	600 €
Eco-Gaïa	500 €	500 €	500 €

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 11 11
Email : communedemedan.acueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/04/2023

Application agréée E-legalite.com

39_DE-475-217803840-20230406-IV040420-DE



Restos du cœur	300 €	300 €	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €	0 €	200 €
TOTAL	5 130 €	12 195 €	8 695 €

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Considérant les demandes de subventions effectuées par les associations précitées,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 ABSTENTION (P. FOURNIER ne prend pas part au vote).

- ADOPTE le tableau des subventions 2023 précitées pour un montant total de 8 695 €,
- DIT que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 05/04/2023

Le Maire
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 06/04/2023
Et par publication le 06/04/2023



Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 1 11 11
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_0E-076-217803840-20230406-11111111-DE